



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 15330

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux-Bacquet appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'accès des sourds à l'information sur le sida. En effet, malgré les progrès effectués ces dernières années pour faciliter la diffusion des informations sur le sida (prévention, traitements...) auprès des personnes sourdes, la recrudescence des cas d'infection par le virus du VIH risque de toucher plus durement encore une population déjà fragilisée par son handicap. Plusieurs lacunes sont à noter et méritent qu'une réponse rapide et efficace soit apportée. Il s'agit tout d'abord du manque patent de collaboration des médias télévisuels, principal canal d'information pour les sourds, pour traduire en langue des signes les émissions traitant du sida. De plus, les associations de lutte contre le sida nécessitent des moyens financiers et humains accrus afin de pouvoir diffuser sur l'ensemble du territoire national une information en langue des signes. Rares sont les associations pouvant mettre en place ou maintenir un « groupe sourds » indispensable pour briser l'isolement des individus. Elle souhaite savoir si le Gouvernement envisage de rendre obligatoire, notamment pour la télévision publique, la traduction simultanée des programmes traitant du sida en langue des signes et ce qu'il compte entreprendre pour soutenir activement le développement des groupes sourds au sein des associations de lutte contre le sida.

Texte de la réponse

Les difficultés d'accès à l'information et à la prévention via les médias audiovisuels pour les personnes sourdes concernent l'ensemble des questions de santé et en particulier en matière de lutte contre le sida. De nombreuses mesures ont été prises pour faciliter l'accès des personnes malentendantes à ce type d'information. En matière de lutte contre le sida, la diffusion de supports d'information écrits et par Internet permet d'atteindre cette population. Par ailleurs, des actions sont menées par des associations implantées sur l'ensemble du territoire, notamment Aides. Il s'agit d'intervention de prévention en langue des signes dans les établissements d'enseignement pour sourds, lors de journées regroupant les associations représentatives. Des actions d'interprétariat au sein de consultations pour les personnes atteintes sont également menées. Toutefois, s'il est indispensable de maintenir des actions de qualité en direction des personnes sourdes, notamment en développant des groupes sourds au sein des associations de lutte contre le sida, les moyens actuellement dévolus au plan de lutte contre le VIH/Sida sont prioritairement destinés aux programmes en direction de publics les plus exposés à cette épidémie et à la prise en charge des personnes atteintes.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15330

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2003, page 2381

Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7335